

CWS/8/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 26 octobre 2020

Comité des normes de l’OMPI (CWS)

**Huitième session**

**Genève, 30 novembre – 4 décembre 2020**

Publication des résultats de l’enquête sur l’utilisation de modèles en 3D et d’images en 3D dans les données et la documentation en matière de propriété intellectuelle

*Document établi par le responsable de l’Équipe d’experts 3D*

## Rappel

1. À sa septième session tenue en 2019, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a pris note des progrès accomplis par l’Équipe d’experts 3D, notamment au regard d’un projet d’enquête à mener auprès des offices de propriété intellectuelle. Il a approuvé le questionnaire sur l’utilisation des modèles 3D au sein des offices. Il a demandé au Secrétariat de publier une circulaire invitant les offices à participer à l’enquête. (Voir les paragraphes 91 et 101 du document CWS/7/29.)

## Résultats de l’enquête

1. En novembre 2019, le Secrétariat a publié la circulaire C.CWS.129, dans laquelle il invitait les offices à participer à l’enquête sur les modèles 3D. L’enquête a été menée entre novembre 2019 et mars 2020. Le responsable de l’équipe d’experts a analysé les réponses et rédigé le rapport suivant, qui doit être soumis à l’examen du CWS. Les réponses à l’enquête sont disponibles sur le site Web de l’OMPI à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/en/cws_8/cws_8_item_11.zip>.
2. Trente offices ont participé à cette enquête : Allemagne, Australie, Azerbaïdjan, Belgique, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), Office européen des brevets (OEB), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Pérou, République de Corée, République tchèque, Royaume‑Uni, Saint‑Martin (partie néerlandaise), Slovaquie, Suisse et Uruguay.
3. Parmi les offices ayant répondu :

* douze offices (soit 40%) ont indiqué qu’ils avaient de l’expérience dans le domaine des objets numériques en 3D (Allemagne, Australie, EUIPO, France, Hongrie, Mexique, Norvège, OAPI, République de Corée, Royaume‑Uni, Saint‑Martin et Uruguay), mais qu’ils n’utilisaient la 3D que pour certains types de droits de propriété intellectuelle et à certains stades de leur cycle de vie;
* neuf offices (soit 30%) (Allemagne, EUIPO, Hongrie, Mexique, Norvège, OAPI, Royaume‑Uni, Saint‑Martin et Uruguay) utilisaient la 3D dans le contexte des marques;
* sept offices (soit 23%) (Australie, EUIPO, Hongrie, Mexique, OAPI, République de Corée et Uruguay) utilisaient la 3D dans le contexte des dessins et modèles industriels;
* quatre offices (soit 13%) (Belgique, France, Mexique et Uruguay) utilisaient la 3D dans le contexte des brevets d’invention, et l’Allemagne a indiqué qu’elle employait la 3D pour représenter des structures chimiques.

1. La majeure partie des offices qui utilisaient la 3D s’en servaient surtout pour le dépôt des demandes et le stockage des marques et des dessins et modèles industriels. Peu d’offices l’employaient aux fins des examens, de la publication, de la recherche ou de l’échange de données. Toutefois, certains offices se sont dits intéressés par l’utilisation de la 3D dans les recherches et l’échange de données à l’avenir.
2. Parmi les offices ayant répondu qu’ils utilisaient la 3D dans le contexte des marques :

* 33% utilisaient la 3D au stade du dépôt;
* 13% utilisaient la 3D pour rechercher des marques et échanger des données les concernant;
* 23% utilisaient la 3D au stade de l’examen; et
* 27% utilisaient la 3D à des fins de stockage et de publication.

1. Parmi les offices ayant répondu qu’ils utilisaient la 3D dans le contexte des dessins et modèles industriels :

* 27% utilisaient la 3D au stade du dépôt;
* 7% utilisaient la 3D pour la recherche et l’échange de données;
* 17% utilisaient la 3D à des fins d’examen et de publication; et
* 20% utilisaient la 3D pour le stockage.

1. Parmi les offices ayant répondu qu’ils utilisaient la 3D dans le contexte des brevets :

* 10% utilisaient la 3D au stade du dépôt;
* 7% utilisaient la 3D à des fins d’examen; et
* 3% utilisaient la 3D pour la recherche, le stockage et la publication.

1. Un petit nombre d’offices ont indiqué qu’ils autorisaient les déposants à fournir des fichiers sous des formats prenant en charge la 3D. Pour déterminer quels formats devaient être privilégiés dans la norme, les offices ont été priés de préciser les formats de fichiers 3D qu’ils employaient. À la date de l’enquête, 80% des offices ayant répondu utilisaient des images matricielles en 2D pour donner une représentation visuelle d’un objet 3D. Parmi les formats de 3D numériques acceptés par les offices, les plus fréquents étaient STL (13%), OBJ (10%) et X3D (10%). D’autres formats étaient acceptés par au moins un office, notamment IGES, 3DS, DWF, DWG, STEP, U3D.
2. En outre, les offices ont été invités à s’exprimer sur des projets à venir et à proposer des formats pour examen et intégration dans des recommandations. La majeure partie des offices ayant répondu ont déclaré préférer le format STL (13%), OBJ (10%) et X3D (17%). Moins de 10% des offices privilégiaient d’autres formats tels que U3D, STEP, DWF et DWG.
3. S’agissant des logiciels de visualisation et d’autres outils, les offices préféraient visualiser des modèles en 3D dans un navigateur Internet, éventuellement en lui apportant des modifications mineures, par exemple en installant des modules complémentaires (*plugins*)*.* Au demeurant, deux des principaux critères pour choisir un outil de visualisation de modèles en 3D étaient la disponibilité et la facilité d’utilisation. Certains offices ont indiqué qu’ils entendaient employer une solution logicielle de conception assistée par ordinateur (CAO), qui permettait de visualiser de manière détaillée un objet en trois dimensions sous n’importe quel angle.
4. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note des dispositions du présent document et*
   2. *à demander au Bureau international de publier les résultats de l’enquête sur le site Web de l’OMPI.*

[Fin du document]